

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

Marché de Montréal

Il y a une bonne demande pour le foin de qualité supérieure, mais il ne se fait rien dans ceux de qualité inférieure.

Nous cotons à la tonne en lots de char sur rails à Montréal:

Foin pressé No 1	12.50	13.00
Foin pressé No 2, extra	11.50	12.00
Foin pressé No 2, ord.	9.00	9.50
Foin mélangé de trèfle	8.00	8.50
Trèfle pur	7.00	7.50
Paille d'avoine	5.50	6.00

PEAUX VERTES

Le marché est très tranquille. Les prix des peaux de boeuf sont baissées de 1c.

Les commerçants de Montréal paient aux bouchers: Boeuf de la ville No 1, 9c.; No 2, 8c.; No 3, 7c.; boeufs de la campagne, No 1, 9c.; No 2, 8c.; No 3, 7c. Veau No 1, 14c.; No 2, 13c.; mouton, \$1; cheval, \$1.50 à \$2.

La cinquième édition annuelle du "Commercial Handbook of Canada" (Heaton's Annual), prix un dollar, frais de poste, dix cents, publié par la Heaton Agency, Toronto, a été reçue.

Dans la première partie se trouve réunie tout ce dont l'homme d'affaires a besoin près de lui. Le Directory Officiel comprend les Départements du Gouvernement, Sénat et membres des Législatures fédérale et provinciales, des renseignements postaux, les heures des courriers, les taux de chemins de fer de Toronto et Montréal à toutes les villes commerçantes du Canada, les banques et leurs succursales, les assurances, la liste des solliciteurs garantis au Canada et aux Etats-Unis, ainsi qu'un plan complet pour reports de crédit et recouvrements, les chemins de fer canadiens, les lignes de paquebots, les ports de douanes et les ports d'expédition, les règlements et formules des douanes et le tarif des douanes: près de 3,000 règlements départementaux, décisions des bureaux de direction des douanes et ordres en Conseil révisés à date.

3,000 règlements départementaux, décisions des bureaux de direction des douanes et ordres en Conseil révisés à date.

La seconde partie, sous le titre "Encyclopédie Canadienne" est en réalité un sommaire des derniers rapports officiels des gouvernements fédéral et provinciaux, arrangés alphabétiquement en paragraphes concis sous chaque titre, tels que "Agriculture", "Terres de culture", "Superficie", "Commerce", "Finance", "Pêcheries", "Choses importantes du Canada", "Forêts", "Immigration", "Manufactures", "Mines", (y compris les minerais trouvés au Canada ainsi que les trouvailles accidentelles et la production de la dernière année), "les Compagnies minières en opération au Canada", "la température" et la quantité de pluie tombée, etc. Sous une forme concise des renseignements complets sont donnés dans chaque item et des peines inouïes ont été prises pour en assurer l'exactitude.

Le "Board of Trade Register", compris dans les éditions précédentes a été révisé jusqu'à date. Ce registre contient une description concise de toutes les villes du Canada, d'une population d'au moins 1,500 habitants dans l'Est et d'au moins 400 habitants dans l'Ouest. Il indique les points de raccord de chemins

de fer et de steamers, les hôtels et les taux, les industries existantes et, dans un renvoi, les rapports des maires et des Boards of Trade locaux sur les opportunités offertes aux manufacturiers et aux capitalistes et sur les privilèges accordés à de nouvelles industries.

Un certain nombre de tables d'échange et se rapportant à diverses matières est ajouté à la fin.

Fondé en 1904, cet ouvrage a été graduellement amélioré d'année en année. Il est semi-officiel et n'a pas besoin d'introduction pour être présenté aux hommes d'affaires du Canada. A l'état complet, avec l'addition de l'encyclopédie canadienne, il contient plus de renseignements canadiens utiles et sûrs que tout autre livre qui ait jamais été publié. Entre autres choses, c'est un livre classique pour tous ceux qui s'intéressent d'une manière quelconque à l'industrie minière canadienne. Ce livre devrait être dans toutes les bibliothèques de l'univers.

Personnel

Nous apprenons que M. H. Laporte, président de la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, partira très prochainement pour un voyage d'affaires et de repos en Europe.

Pendant son absence, qui durera environ trois mois, M. Laporte visitera la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne.

M. Laporte sera accompagné de Mme Laporte, de son fils et d'une de ses nièces.

Pendant le carême, il se fait une grande consommation de sardines. Offrez à vos clients les sardines à l'huile "Alibert". Ces sardines délicieuses, de la saison 1908, importées directement d'Europe par la maison C. A. Chouillou & Cie, Montréal, se trouvent dans toutes les maisons d'épicerie en gros. Demandez-les à votre fournisseur ou directement aux importateurs.

LE SUCRE DE BOIS

"Non seulement il est possible maintenant de produire du sucre au moyen de bois, mais cette manufacture a lieu et son produit est mis sur le marché", dit le docteur D. F. McGraw, chef de la maison Wayne McGraw, manufacturiers de sucre, de San José. "Quand, il y a quelques mois, nous déclarions qu'un tel procédé de manufacture pouvait devenir pratique, beaucoup se moquèrent. Il semblait improbable qu'on pût obtenir du sucre des arbres des forêts, de l'écorce et autres matières solides.

Aujourd'hui notre Compagnie a un bureau à San Francisco, une manufacture à San José, et, en temps voulu, nous étendrons nos affaires jusque dans le Sud de la Californie.

"Nous expédions de grandes quantités de ce sucre aux fabricants de sucreries, aux marchands en gros et autres qui tiennent les sucreries. Il n'est pas adulteré et ne contient aucune impureté. D'après les analyses, il est pur à 99.87 pour cent. C'est le sucre le plus sucré que l'on puisse goûter. Il convient à tous les usages auxquels on emploie le sucre. Il est blanc, à grains fins et, sous de nombreux rapports, est supérieur au sucre de betterave."

Le docteur McGraw dit que la saccharine est extraite par l'électricité du bois et d'autres matières solides. On emploie aussi l'électricité pour disséminer la vapeur, et un procédé de refroidissement condense et granule la substance. Le docteur dit que l'idée de faire du sucre au moyen de ces matières vint du fait que lorsqu'on mâche des cure-dents en bois et de minces copeaux de bois ten-

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 20, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée: L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon: Un colon, auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements: Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.